



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO & NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Brussels, 20 July 1982

A HISTORY OF THE MONETARY COMPENSATORY AMOUNTS

The Agricultural Unit of Account

In the absence of a common European currency, when the Common Agricultural Policy was established in 1962, common prices were expressed in the notional currency of the unit of account. The actual transactions were effected in national currencies, the amount being calculated by applying a fixed exchange rate to the price expressed in units of account. In the 1960's the U.A. was established on a par with the US dollar (0.88867088 grammes of gold). At that time Community members operated a system of fixed exchange rates, as set down in the Bretton Woods conference, declaring a parity rate to the I.M.F. and limiting fluctuations to 1 %.

This currency stability simplified the expression of common prices in each of the national currencies. A simple equation was all that was required :
 $1 \text{ U.A.} = \text{Fl } 3.62 = \text{DM } 4.00 = \text{FF } 4.93706 = \text{Bfr/Lfr } 50 = \text{Lit } 625.$

In other words, when the common agricultural market was finally established and common guaranteed prices introduced in 1967, the farmer received, for agricultural produce worth 100 UA, a minimum price of HFL 362 in the Netherlands, FF 493.70 in France, and DM 400 in Germany, (without taking transport costs into account). Quite clearly, revaluations and devaluations distort these relationships and such distortions create problems as regards the uniformity of agricultural prices and free trade within the Community. Unfortunately this has been borne out all too often in practice.

The devaluation of the French franc

At the end of the 1960's, the relative economic stability of the era was lost. Differing rates of inflation and unemployment, and divergence in the economic progress of member states, particularly France and Germany, led to pressures developing which culminated in the late sixties when the weakness of the French franc and the strength of the German Mark demanded parity changes.

On 11th August 1969 the French franc was devalued by 11.11 %. When a country devalues its currency, its agricultural prices (i.e. common prices fixed in U.A. as expressed in the national currency) should normally increase to the same extent, as the national currency unit becomes worth less in terms of U.A. If the market for agricultural produce is in surplus the market price follows closely the intervention price. For those products which are not in surplus, an increase occurs at a slower rate as the market price adjusts. Since $1 \text{ U.A.} = \text{FF } 5.55$ instead of $\text{FF } 4.93706$, the French farmer would normally have received FF 555 for produce worth 100 U.A. instead of FF 493.70. Such a price increase would have resulted in higher food prices in the shops, with possibly a reduction in demand in the domestic market as well as a stimulation of production. It would also have been extremely difficult to explain to producers in the other member states why they should not enjoy the advantages which had been thrust upon their French competitors out of the blue, and to workers in the non-agricultural sector in the same member state who would see higher food prices as justifying increased wage demands. Accordingly it was decided that the

French institutional prices should only be increased to their new level gradually i.e. over a two-year period.

The difficulties connected with an overnight increase in the minimum guaranteed prices were thus alleviated, but at the same time new problems were created as the rate of exchange for the U.A. in the national currency (the "green" rate only used for agricultural purposes) now differed from the market exchange rate. A French producer could have sold his produce into intervention in another member state, where the authorities would have been obliged to accept the products at the guaranteed price in U.A., expressed in national currency at the fixed rate of exchange. The West German authorities, for example, would have to pay DM 400 for grain worth 100 U.A. and this amount could immediately have been exchanged by the producer at any bank for French francs calculated at the market rate i.e. for FF 555. French producers would thus have been able to benefit immediately from the price rise. In order to prevent intervention agencies in other member states being inundated with French produce or with displaced domestic produce, a system of frontier subsidies on imports into France and taxes on exports known as monetary compensatory amounts (MCA's) was introduced, whereby French producers lost the price advantage created by the currency devaluation and, at the same time, producers in other member states were protected against competition from cheaper French products.

The revaluation of the German Mark

Two months later the single market ideal was further undermined by the revaluation of the German Mark by 9.29 %. This created a reverse situation to that which occurred after the devaluation of the French Franc. In theory this should have had the effect of reducing German minimum prices, but on political grounds, such a reduction in farmers' income was clearly out of the question. It was therefore decided to maintain agricultural prices at the old level, but this created new problems. Just as the devaluation of the French franc had threatened to flood the other member states with French agricultural produce, there was now a risk that Germany would become the export target for the harvests of the Community. The reasons were two fold : in the first place, all Community producers could undercut German producers in every market; in the second place, the German authorities were still offering DM 400 for every 100 U.A. of produce. Reckoned in terms of the actual rate for the German Mark (3.66 DM = 1 U.A.) this meant that farmers in other countries selling to the German intervention agency could have received 9.29 % more in their own currency than they would have made if they had sold their products for the intervention price in their homeland. Once again, monetary compensatory amounts had to be introduced, meaning that export subsidies were paid to German producers to offset the loss of price competitiveness on other markets while the advantages accruing to the producers in other member states were removed by the imposition of import taxes.

Developments since 1971

MCA's were introduced as a form of protection for the intervention system of the CAP and to avoid trade distortions. An export levy was imposed to remove the incentive for French traders to sell into intervention abroad, and to stop speculators buying up farm products cheaply in France with the view to a quick profit in German intervention stores. A subsidy was paid on imports into France to allow for the loss in competitiveness of the now relatively higher priced produce of other member states. The system applied for Germany in reverse of that for France with subsidies on exports and levies on imports. The value of the MCA's depended on the difference between the "green rate" and the market rate of exchange between the national currency and the unit of account. These monetary percentage differences were then applied to certain common prices, in order to calculate the absolute values of MCA's to be charged or refunded. In essence then they measured the effect on prices of the difference between the rates of exchange.

Arrangements were made to align French prices on the common price level in France by devaluation of the green rate over a two year period, and in Germany by revaluation of the green rate over a four year period. However, the use

of MCA's expanded and continued into the 1970's in an effort to maintain the unity of the market after all European currencies broke away from fixed parity with the US dollar and hence with the U.A.

In August 1971, the US put an end to the convertibility of the dollar into gold and the dollar began to float on the world currency markets. In December of the same year, the old system was replaced by the Smithsonian Agreement whereby the countries agreed to limit parity fluctuations to ± 2.25 % of the declared central rate. West Germany, Belgium, Luxembourg, the Netherlands and France decided in March 1972 to limit their exchange rate fluctuations to ± 1.125 % forming a "snake" within the "tunnel" of the Smithsonian Agreement. "Green" exchange rates were still using the last declared I.M.F. parity rate.

With the accession of the U.K., Denmark and Ireland, this rate was considered impractical and "representative rates" were introduced for those countries based on the exchange rate in 1973 of the dollar to the pound for example. The second devaluation of the dollar in the spring of 1973 prompted the decision of the "snake" currencies to abandon their link with the dollar and to float jointly. The basis of calculation of MCA's was now the unweighted average of these currencies and the U.A. was dependent for its value on their general appreciation or depreciation. The market and green rates of exchange for the "snake" currencies and hence the MCA's were thus fixed. Outside the "snake" however MCA's remained variable as the member states concerned had floating currencies.

Between 1971 and 1978, the German and Benelux currencies were all revalued i.e. the DM by 15.11 %, the Guilder by 7.76 % and the Belgian franc by 2.76 %. The Danish krone devalued by a total of 13 %. The national currencies of Italy, France, the U.K. and Ireland were floated, which amounted in practice to the devaluation of each of the currencies but by different amounts. The fact that the value of the U.A. was linked to that of the "snake" currencies, and the German Mark in particular, meant that the green rates in the free-floating currencies were overvalued due to their steady and rapid depreciation against the joint-float, resulting in increasing negative MCA's, particularly in the cases of the U.K., Ireland and Italy, whose currencies depreciated rapidly after 1974.

Monetary compensatory amounts

Monetary gap applicable on :

Country	24.6.74	7.7.75	1.11.76	23.10.78	1.1.79	1.10.79	1.6.80	1.8.81	15.4.82	1.7.82
West Germany	+ 12.0	+ 10.0	+ 9.3	+ 10.8	+ 10.8	+ 9.8	+ 8.8	+ 3.2	+ 8.0	+ 8.4
France	- 13.3	0	- 14.9	- 10.6	- 10.6	- 3.7	0	0	- 1.0	- 5.3
Italy	- 16.3	+ 0.1	- 17.0	- 14.6	- 17.7	- 4.3	0	- 1.0	- 2.3	- 1.4
The Netherlands	+ 2.7	+ 2.0	+ 1.4	+ 3.3	+ 3.3	+ 1.9	+ 1.7	0	+ 4.0	+ 5.4
Belgium	+ 2.7	+ 2.0	+ 1.4	+ 3.3	+ 3.3	+ 1.9	+ 1.7	0	- 8.1	- 3.1
Luxembourg	+ 2.7	+ 2.0	+ 1.4	+ 3.3	+ 3.3	+ 1.9	+ 1.7	0	- 8.1	- 3.1
United Kingdom	- 15.3	- 20.6	- 40.6	- 28.6	- 27.0	- 8.9	+ 1.7	+ 10.5	+ 8.1	+ 9.6
Ireland	- 15.3	- 14.3	- 25.4	- 3.3	- 2.0	0	0	0	0	0
Denmark	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gene	-	-	-	-	-	-	-	0	-1.1	0

Italy, Denmark, and Ireland since 1976, have systematically attempted to avoid the introduction of negative MCA's or at least to limit their amount, in order to take advantage of higher farm incomes and avoid or reduce the levies on their agricultural exports. The United Kingdom, as a net agricultural importer preferred to avoid a devaluation of the green rate thus keeping prices lower for consumers. However, the strengthening of sterling against the dollar in 1979/80 helped to eliminate the UK's negative MCA's and lead to the introduction of positive MCA's without the UK seeking any drastic devaluation of the green rate. All member states with revalued currencies have been reluctant to revalue their green rates, as this would have implied reduced incomes for farmers and a cut in import taxes, which provide protection against foreign competitors. As an importer Germany could have been expected to press for reduced prices, but relatively poor farm structures plus a high income level in the non-agricultural sector have resulted in a strong opposition to any reduction in the MCA's.

Longer term effects of the agri-monetary system

Sudden unintentional price movements due to exchange rate changes have been avoided with the formation of the agri-monetary system. In those products subject to intervention higher prices have generally been maintained in countries where currencies have appreciated and lower prices in those depreciating currency countries where little adjustment has been made to the green rate.

The use of green rates appeared justified in the short term but some undesirable effects became apparent in the longer term. National manipulation of price levels conflicts with the concept of a common agricultural policy and common prices within the EC, though it is argued that such differentiation has also provided greater price stability within member states and avoided sudden politically unacceptable changes.

The price level.

Due to the use of the agri-monetary system the common price level, when expressed in national currencies, has tended to diverge with the resultant effects on production in member states. The divergence between national prices can be seen in the following table, which gives the situation on 29 June 1982.

Member state	(a) Common price in U.A.	(b) Common price expressed in national currency via the green rate	(c) Column (b) expressed in DM via market rate	(d) DM = 100
United Kingdom	100 U.A.	61.86	264.36	102.66
Germany	100 U.A.	257.52	257.52	100.00
Netherlands	100 U.A.	275.56	249.31	96.81
Denmark	100 U.A.	823.40	238.02	92.42
Ireland	100 U.A.	69.10	237.94	92.39
Greece	100 U.A.	6655.26	236.23	91.73
Italy	100 U.A.	128900.00	228.86	88.87
Belgium	100 U.A.	4297.72	225.96	87.74
Luxembourg	100 U.A.	4297.72	225.96	87.74
France	100 U.A.	619.564	223.28	86.70

It is clear that producers in member states with revalued currencies command a higher price than their competitors in member states with devalued currencies. In the event of an increase in common prices without any change in the MCA's, the divergence between national currencies would be further accentuated. Thus a 10% price increase would mean that farmers in the Federal Republic would get DM 283.52 (+ DM 25.75) whereas in France the corresponding figure (in DM) would be only

.//..

DM 245.61 (+ DM 22.33). In other words, French farmers would only get 87 % of the actual price rise in Germany.

On the other hand, if MCA's were eliminated this would also have perverse income effects. Thus, the decision to eradicate MCA's would lead to a lowering of farm prices in the United Kingdom, Germany and the Netherlands, which have positive MCA's. If the common price levels were increased at the same time, in order to compensate for such a fall in farm incomes, this would lead to a drastic increase in prices in Italy, Belgium, Luxembourg and France, as the abolition of negative MCA's in those countries would result in increased agricultural support prices in the national currency of those countries on top of the increase in common prices in U.A.. Denmark, Greece and Ireland having no MCA's and thus being effectively at the common level of prices would receive only the increase decided by the Council.

Producers and consumers :

Had the agri-monetary system not been introduced, one can assume that higher product prices would have encouraged production in certain branches to expand faster in member states with depreciated currencies, within the limits set by natural conditions and availability of resources. Similarly, consumption of some foodstuffs would have declined. The opposite trend would have been apparent in countries with appreciated currencies. In practice, however, since non-agricultural input prices reflect normal market exchange rates, the MCA system actually discourages production in weaker currency countries, whereas consumption is maintained through lower prices, the reverse of what should normally have happened after devaluation. In countries with revalued currencies benefitting from higher farm prices than their neighbours, production may be maintained at higher levels than would have been the case.

However, the monetary system is only one of a combination of factors which affect the trend in agricultural production, and it is difficult to isolate its influence from the impact of other factors such as soil and climate; structural factors; incentives from guarantees and price levels resulting from enlargement of the EC; the general economic situation and natural disasters. Production trends are also affected by surpluses and shortages on the market and by national and Community policies. Nevertheless, certain branches of production have been directly affected. For example, the production of processed foods increased in the UK in particular due to lower priced raw materials being imported at a subsidised rate, an additional benefit being that some of these processed foods were not subject to export levies.

Effects on trade :

The introduction of MCA's, if maintained for more than a short period, has a distorting effect on trade, due to the fact that in the main part it acts on the endprices of agricultural produce, not on the cost of inputs. The producer in a country with an appreciating currency such as the Federal Republic, generally benefits from a lower rate of inflation as regards the cost of labour, equipment and machinery, and from a reduction in the cost of imported energy and other inputs as a direct result of the appreciation of his currency. (In practice however we find that those reduced costs are seldom passed on to the farmer). At the same time, the MCA system provides him with an export subsidy to offset the impact of revaluation on his selling price in other currencies. On the other hand, the producer in a country with a weaker currency, for example France, even if the green rate is quickly devalued so as to avoid the introduction of negative MCA's, generally faces a higher rate of inflation in the cost of his inputs, particularly for imported energy, fertiliser or animal feed. At the same time, the positive MCA's in Germany mean that the French producer's sales to that country have to pay an export levy which prevents him from benefitting from the competitive advantage which the relative depreciation of the franc should have given him on the German market. To the extent that the MCA's are not rapidly phased out, they therefore tend to encourage a perverse development of trade, i.e. from high price to low price countries.

This perverse effect is likely to become significant when the gap between appreciating and depreciating currencies results in substantial cumulative MCA payments.

Speculation on currency changes has always been evident in trade. To include a cost element to cover these changes would increase the price to a level where trade might be lost. This risk can now partly be offset by a prefixation of MCA's. Again a full analysis of the direct effects of the agri-monetary system on trade patterns is hampered by the influence of other factors.

Budgetary cost :

The application of MCA's has imposed a burden on the budget of the EC even though this has decreased since the introduction of the EMS. Those countries which gain most from budgetary transfers are those net importers with a depreciating currency and a non-depreciated green rate such as Britain in the mid-seventies. Italy, too, has enjoyed subsidised imports but not to the same extent, as the green lira has been periodically devalued in an attempt to eliminate the negative MCA and thus increase farmers' incomes and stimulate production. On the other hand, positive MCA's in a net importing country with an appreciating currency such as the Federal Republic, result in additional budgetary receipts for the Community in the form of import taxes. As against this, maintaining higher prices leads to increased intervention costs. Positive MCA's also help maintain exports from strong to weak currency countries. Both of these developments imply additional costs for the EAGGF.

EAGGF expenditure in the form of MCA's (million E.U.A.)

1973 : 147
1974 : 154
1975 : 336
1976 : 438 i.e. 7.8 % of total EAGGF Guarantee section expenditure
1977 : 989 14.5 %
1978 : 880 10.0 %
1979 : 708 7.0 %
1980 : 299 2.64 %

The use of the ECU

Throughout 1977 there was much debate about the use of a European Currency Unit in the agricultural sector which would be tied to a weighted basket of all member states' currencies. It was hoped in this way to bring agricultural policy more into line with reality. The weighted basket value of the ECU prevents prices expressed in a depreciating currency being pulled up by the strong currencies and removes the irregularity whereby most of the burden of adjustment falls on the weaker currencies.

The substitution of a ECU for the U.A. involved a decision on the conversion rate as the value of the ECU was 20 % below the U.A., implying a lowering of the common price level if adopted on a one-to-one basis. On 9th April 1979, the common agricultural prices expressed in U.A. and converted into ECU were adjusted by the coefficient 1.208953 (i.e. 1.20 ECU = 1 U.A.). The green rate had also to be adjusted by the same coefficient to maintain current price levels.
e.g. $100 \text{ U.A.} \times 3.40 = 340 \text{ DM}$
 $121 \text{ ECU} \times 2.81 = 340 \text{ DM}$

The use of the ECU as compared to the U.A. of the pre-EMS period is especially important when considering the excessive negative MCA's of the earlier period, as the U.A. was linked to the "snake" currencies against which the other currencies tended to depreciate. As the common price level, expressed in the depreciating currencies rose the pressure was on the weaker currencies to devalue their green rates and thus increase their domestic prices which would

already have been rising at a faster rate than the prices in a stronger currency country. A large proportion of farm price increases for depreciating currency countries occurred as a result of a devaluation in green rates rather than by the annual decisions on price increases. The MCA's newly created within the EMS tend to be more balanced between positive and negative. Thus the facility for large "back door" price increases, particularly in member states with above average inflation rates, is no longer available. This implies a higher increase in common prices in ECU to achieve a desired result in terms of farm incomes than was previously the case.

The new unit of account basket was introduced as a cornerstone of the European Monetary System which had the effect of restoring fixed exchange rates between the participating member states and reintroducing fixed margins of fluctuation to $\pm 2.25\%$ for seven currencies and $\pm 6\%$ for the Italian lira. By these means it was hoped to bring about a reduction in the need for MCA's. Provision for a franchise of 1.5 points for those countries with a negative MCA was retained, and a new franchise of 1 point on new positive MCA's was adopted with the specification that such new MCA's would on principle be phased out over two years.

Sterling is not at present participating in the scheme, however. Also the Italian lira has margins of fluctuations of 6 %. For these reasons, and with the accession of Greece, the need for MCA's is still apparent. Recent exchange rate movements within the EMS, after two years of relative stability, have again brought MCA's and their resultant problems into the limelight.

It is generally accepted that when a member state modifies its exchange rate, it may seek an immediate adaptation of its green rate in order to avoid the introduction of MCA's or to limit their amount. Almost all member states which have devalued recently have availed themselves of this possibility, at least partially, but none of the member states which have revalued. For the rest, the adaptation of green rates is generally negotiated within the Council as part of the annual agricultural price fixing exercise. The resulting MCA changes are normally implemented at the beginning of the marketing year for the different products.

Examples of exchanges between member states, using butter in all cases, and taking no transport costs into account (15 th April 1982)

1. Exchange between a stronger currency country and a weaker currency country.

France } weaker currency countries - negative MCA - tax on exports -
Belgium } subsidies on imports

Germany } stronger currencies : positive MCA - tax on imports - subsidies
Holland } on exports

a) French butter to Germany

Intervention price 1981/82 butter	=	3178.40 ECU
3178.40 ECU x 6.08656 FF (French representative rate)	=	19345.52 FF (1)
i) French exporter pays MCA to French intervention board at :		
1 % x 19345.52 FF	=	193.45 FF (2)
Price at French border	=	19538.97 FF (1)+(2)
ii) German importer pays MCA to German intervention board at :		
8 % of 3178.40 ECU x 2.65660 DM (German representative rate)	=	675.50 DM
1 DM = 2.56212 FF	=	1730.71 FF (3)
Price to retailer (without transport costs or profit margin)	=	21269.68 FF (1) + (2)
	=	8301.59 DM (*)
Compared to German intervention price	=	8443.74 DM

b) German butter to France

Intervention price 1981/82 butter	=	3178.40 ECU
3178.40 ECU x 2.65660 DM (German representative rate)	=	8443.74 DM (1)
i) MCA refund to German exporter :		
8 % x 8443.74 DM	=	675.50 DM (2)
Price at German frontier	=	7768.24 DM (1)-(2)
ii) MCA refund to French importer :		
1 % of 3178.40 ECU x 6.08656 FF (French representative rate)	=	193.45 FF
	=	75.50 DM (3)
Price to retailer	=	7692.74 DM (1)-(2) - (3)
	=	19709.72 FF
Compared to French intervention price	=	19345.52 FF

(*) Franchise arrangements and currency exchange fluctuations account for the difference in results.

2. Exchange between two countries with stronger currencies

Dutch butter to Germany

Intervention price 1981/82 butter	= 3178.40 ECU
3178.40 ECU x 2.81318 HFL (Dutch representative rate)	= 8941.41 HFL (1)
i) Netherlands exporter receives refund of :	
4 % x 8941.41 HFL	= 357.66 HFL (2)
Price at Dutch border	= 8583.75 HFL (1)-(2)
ii) German importer pays MCA of :	
8 % of 3178.40 ECU x 2.65660 DM (German representative rate)	= 675.50 DM
1 DM = 1.10537 HFL	= 746.68 HFL (3)
Price to retailer	= 9330.43 HFL (1)-(2)+(3)
	= 8441.00 DM
Compared to German intervention price	= 8443.74 DM

3. Exchange between two countries with weaker currencies

French butter to Belgium

Intervention price 1981/82 butter	= 3178.40 ECU
3178.40 ECU x 6.08656 FF (French representative rate)	= 19345.52 FF (1)
i) French exporter pays MCA at :	
1 % x 19345.52 FF	= 193.45 FF (2)
Price at French border	= 19538.97 FF (1)+(2)
ii) Belgian importer receives refund of :	
8.1 % x 3178.40 ECU x 40.7985 BF (Belgian representative rate)	= 10503.59 BF
1 FF = 7.21415 BF	= 1445.97 FF (3)
Price to retailer	= 18093.00 FF (1)+(2)-(3)
	= 130525.61 BF
Compared to Belgian intervention price	= 129673.95 BF

Intervention Boards pay the balance of MCA's received and paid into EAGGF.

Member states are responsible for their own MCA's except in the case of imports into those countries with negative MCA's whereby the exporter pays the MCA subject to an agreement between the countries concerned. This (article 2 a of Regulation 974/71) was in operation for Italy and Greece on 15th April 1982.

4. Comparison at Rotterdam of the prices of a French maize and an imported American maize (including transport)

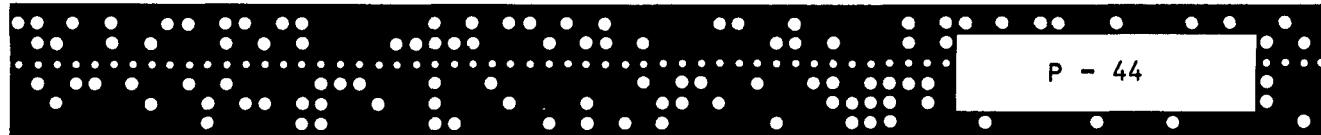
Price of maize CIF Rotterdam (15 th April 82)	= 135 dollars
Transhipment	= 3 dollars
	= 138 dollars
1 dollar = 2,68805 HFL	= 370.95 HFL
Levy on the 15 th April 86.12 ECU x 2,81318 (Dutch repr.rate) x 0.96 (*)	= 232.58 HFL
Dutch MCA : 4 % (2.81318 x 165.23 ECU (intervention price))	= 18.59 HFL
Transport + cost to Dutch factory	= 7.50 HFL
	= 629.62 HFL
1 HFL = 2.31789 FF	= 1459.39 FF
Maize Creil (France)	= 1205.00 FF
Monthly increments	= 102.20 FF
French MCA : 1 % (6.08656 (French repr.rate) x 165.23)	= 10.06 FF
Freight Creil/Holland-Rotterdam	= 76.15 FF
Costs	= 10.00 FF
	= 1403.41 FF
Dutch MCA 18.59 x 2.31789	= 43.08 FF
	= 1446.49 FF

(*) A monetary coefficient to adjust for market rates.

*

*

*



INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, juillet 1982

HISTOIRE DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES

L'unité de compte agricole

Lorsque la politique agricole commune fut créée en 1962, à un moment où il n'existant pas de monnaie européenne commune, les prix communs étaient exprimés dans la monnaie fictive de l'unité de compte. Les transactions réelles se faisaient en monnaies nationales, leur montant étant calculé par l'application d'un taux de change fixe au prix exprimé en unités de compte. Dans les années 60, l'UC fut créée sur la base d'une parité avec le dollar américain (0,88867088 gramme d'or). A l'époque, les Etats membres de la Communauté appliquaient un système de taux de change fixes conformément aux accords de Bretton Woods, déclarant un rapport de parité au FMI et limitant les fluctuations à 1 %.

Cette stabilité monétaire simplifiait la formulation des prix communs dans chaque monnaie nationale. Il suffisait d'une simple équation :
 $1 \text{ UC} = 3,62 \text{ FL} = 4,00 \text{ DM} = 4,93706 \text{ FF} = 50 \text{ Bfr/Lfr} = 625 \text{ Lit.}$

En d'autres termes, lorsque le Marché commun agricole fut finalement créé et que des prix communs garantis furent introduits en 1967, l'agriculteur touchait, pour un produit agricole valant 100 UC, un prix minimum de 362 HFL aux Pays-Bas, 493,70 FF en France et 400 DM en Allemagne (sans tenir compte des frais de transport). Bien entendu, les réévaluations et dévaluations perturbent ces rapports, ce qui pose des problèmes quant à l'uniformité des prix agricoles et du libre échange dans la Communauté. Malheureusement, cette situation ne s'est que trop souvent confirmée dans la pratique.

Dévaluation du franc français

A la fin des années 60, c'en était fini de la relative stabilité économique qui avait prévalu jusque là. Des divergences entre les taux d'inflation, de chômage, de croissance économique des divers Etats membres, notamment entre la France et l'Allemagne, aboutirent à des pressions qui atteignirent leur paroxysme à la fin des années 60 lorsque la faiblesse du franc français et la vigueur du mark allemand rendaient indispensables des changements de parité.

Le 11 août 1969, le franc français fut dévalué de 11,11 %. Lorsqu'un pays dévalue sa monnaie, ses prix agricoles (c'est-à-dire les prix communs fixés en UC et exprimés dans la monnaie nationale) devraient normalement augmenter dans les mêmes proportions puisque l'unité de monnaie nationale se dévalue en termes d'UC. Si le marché des produits agricoles est excédentaire, le prix de marché suit de très près le prix d'intervention. Pour les produits dont

. / .

le marché n'est pas excédentaire, l'augmentation est moins rapide et suit l'ajustement des prix de marché. Puisque 1 UC = 5,55 FF au lieu de 4,93706 FF, l'agriculteur français aurait dû normalement recevoir 555 FF pour des produits d'une valeur de 100 UC, au lieu de 493,70 FF. Une telle augmentation de prix aurait entraîné la hausse des prix de détail des denrées alimentaires et éventuellement une diminution de la demande sur le marché intérieur et une stimulation de la production. Il aurait également été très difficile d'expliquer aux producteurs des Etats membres pourquoi ils n'allaient pas profiter des avantages dont leurs concurrents français bénéficiaient brusquement, tandis que les travailleurs des secteurs non agricoles du même Etat membres verraient dans l'augmentation des prix des denrées alimentaires une justification de leur revendications salariales. En conséquence, il fut donc décidé qu'en France les prix décidés par les autorités n'atteindraient que progressivement leur nouveau niveau, c'est-à-dire en deux ans.

Les difficultés créées par la brusque augmentation des prix minima garantis se trouvaient ainsi atténues, mais en même temps des nouveaux problèmes surgissaient du fait que le taux de change de l'UC en monnaie nationale (le taux "vert" est utilisé exclusivement en agriculture) était maintenant différent du taux de change du marché. Un producteur français aurait pu vendre sa production à un organisme d'intervention d'un autre Etat membre où les autorités auraient été obligées d'accepter les produits aux prix garantis en UC, exprimé en monnaie nationale au taux de change fixé. Les autorités de l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, auraient dû payer 400 DM des céréales d'une valeur de 100 UC et ce montant aurait pu être échangé immédiatement par le producteur dans n'importe quelle banque contre des francs français calculés au taux du marché, à savoir 555 FF. Ainsi, les producteurs français auraient pu bénéficier immédiatement de l'augmentation de prix. Afin d'éviter que les organismes d'intervention des autres Etats membres ne soient inondés de produits français ou de produits intérieurs déplacés, un système de subventions aux importations à la frontière en France et de taxes sur les exportations, connu sous le vocable de montants compensatoires monétaires (MCM) fut instauré, les producteurs français perdant l'avantage de prix découlant de la dévaluation de leur monnaie et les producteurs des autres Etats membres se trouvant du même coup protégés contre la concurrence des produits français moins chers.

Réévaluation du Deutsche Mark

Deux mois plus tard, l'idéal du marché unique subit un nouveau contrecoup du fait de la réévaluation du Deutsche Mark de 9,29 %. Il en résulta une situation inverse à celle créée par suite de la dévaluation du franc français. Théoriquement, cela aurait dû avoir pour effet de réduire les prix minima allemands; mais pour des raisons politiques, il était absolument hors de question d'envisager une diminution du revenu des agriculteurs. Il fut donc décidé de maintenir les prix agricoles à leur ancien niveau, mais cela posa de nouveaux problèmes. De même que la dévaluation du franc français avait failli provoquer une inondation des autres Etats membres par des produits agricoles français, l'Allemagne risquait maintenant de devenir une cible d'exportation pour les producteurs de la Communauté, et ce pour deux raisons : premièrement, tous les producteurs de la Communauté étaient en mesure de vendre moins cher que les producteurs allemands sur n'importe quel marché; deuxièmement, les autorités allemandes offraient toujours 400 DM pour des produits d'une valeur de 100 UC. Au taux réel du DM (3,66 DM = 1 UC), cela signifiait que les agriculteurs des autres pays vendant des produits à un organisme d'intervention allemand auraient pu toucher 9,29 % de plus dans leur propre monnaie qu'ils n'auraient reçu s'ils avaient vendu leurs produits au prix d'intervention dans leur propre pays. De nouveau, des montants compensatoires monétaires durent

être instaurés : des subventions à l'exportation étaient versées aux producteurs allemands pour compenser la perte de compétitivité de leurs produits sur d'autres marchés, tandis que les avantages qu'en retiraient les producteurs d'autres Etats membres étaient annulés par l'imposition de taxes à l'exportation.

Evolution de la situation depuis 1971

Les MCM ont été introduits dans le but de protéger le système d'intervention de la PAC et d'éviter des distorsions de concurrence. Un prélèvement à l'exportation a été créé pour dissuader les négociants français de vendre leurs produits à des organismes d'intervention étrangers et pour empêcher les spéculateurs d'acheter en masse des produits agricoles français à bon compte dans l'intention de réaliser rapidement un bénéfice en les revendant à des entrepôts d'intervention allemands. Une subvention a été instaurée sur les importations en France, à titre de compensation de la perte de compétitivité des produits d'autres Etats membres devenus relativement plus chers. Le système inverse s'appliquait en Allemagne, des subventions étant versées à l'exportation et des prélèvements perçus à l'importation. Le montant des MCM dépendait de la différence entre le "taux vert" et le taux de change du marché de la monnaie nationale et de l'unité de compte. Ces différences monétaires, exprimées en pourcentage, étaient alors appliquées à certains prix communs, pour qu'il soit possible de calculer les valeurs absolues des MCM à percevoir ou à verser. En fait, elles représentaient l'incidence sur les prix de la différence entre les taux de change.

Des dispositions furent prises en France pour aligner les prix français sur les prix communs par la dévaluation du taux vert sur une période de deux ans et en Allemagne par la réévaluation du taux vert sur une période de quatre ans; toutefois, l'application des MCM s'étendit et fut maintenue au-delà de 1970 afin de tenter de conserver l'unité du marché lorsque toutes les monnaies européennes abandonnèrent la parité fixe avec le dollar et donc avec l'UC.

En août 1971, les Etats-Unis supprimèrent la convertibilité du dollar en or et cette monnaie se mit à flotter sur les marchés monétaires mondiaux. En décembre de la même année, l'ancien système fut remplacé par l'accord de Washington, aux termes duquel les pays convenaient de limiter les fluctuations de parité à environ 2,25% au-dessus ou au-dessous du taux central déclaré. En mars 1972, l'Allemagne de l'Ouest la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la France décidèrent de limiter les fluctuations de leurs taux de change à plus ou moins 1,125 %, en formant un "serpent" à l'intérieur du "tunnel" de l'accord de Washington. Les taux de change "verts" étaient encore basés sur le dernier rapport de parité déclaré au FMI.

Avec l'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, ce taux fut considéré comme dépassé et des "taux représentatifs" furent introduits par ces pays, basés sur le taux de change appliqué en 1973 entre le dollar et la Livre, par exemple. La deuxième dévaluation du dollar au printemps 1973 accéléra la décision des pays dont les monnaies se trouvaient dans le "serpent" d'abandonner les liens de leur monnaie avec le dollar et de les laisser flotter conjointement. Les MCM étaient alors calculés sur la base de la moyenne non pondérée de ces monnaies et la valeur de l'UC dépendait de leur appréciation ou de leur dépréciation générale. Ainsi, les taux de change du marché et les taux de change verts des monnaies du "serpent" de même que les MCM étaient fixes. A l'extérieur du "serpent", les MCM demeuraient variables, puisque dans les Etats membres en cause les monnaies étaient flottantes.

De 1971 à 1978, la monnaie allemande et les monnaies des pays du Benelux furent toutes réévaluées, le DM de 15,11 %, le florin de 7,76 % et le FB de 2,76 %. La couronne danoise fut dévaluée de 13 % au total. Les monnaies de l'Italie,

de la France, du Royaume-Uni et de l'Irlande se mirent à flotter, ce qui revenait en fait à une dévaluation de chacune de ces monnaies, mais selon des taux différents. La valeur de l'UC était liée à celle des monnaies du "serpent", et notamment au DM, les taux verts des monnaies qui flottaient librement étaient surévaluées en raison de la dépréciation constante et rapide de ces monnaies face à leur flottement conjoint, d'où une augmentation des MCM négatifs, notamment dans le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Italie, dont les monnaies se sont rapidement dépréciées après 1974.

Montants compensatoires monétaires

Ecart monétaire applicable le :

Pays	24.6.74	7.7.75	1.11.76	23.10.78	1.1.79	1.10.79	1.6.80	1.8.81	15.4.82	1.7.82
Allemagne	+ 12,0	+ 10,0	+ 9,3	+ 10,8	+ 10,8	+ 9,8	+ 8,8	+ 3,2	+ 8,0	+ 8,4
France	- 13,3	0	- 14,9	- 10,6	- 10,6	- 3,7	0	0	- 1,0	- 5,3
Italie	- 16,3	+ 0,1	- 17,0	- 14,6	- 17,7	- 4,3	0	- 1,0	- 2,3	- 1,4
Pays-Bas	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,4	+ 3,3	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,7	0	+ 4,0	+ 5,4
Belgique	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,4	+ 3,3	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,7	0	- 8,1	- 3,1
Luxembourg	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,4	+ 3,3	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,7	0	- 8,1	- 3,1
Royaume-Uni	- 15,3	- 20,6	- 40,6	- 28,6	- 27,0	- 8,9	+ 1,7	+ 10,5	+ 8,1	+ 9,6
Irlande	- 15,3	- 14,3	- 25,4	- 3,3	- 2,0	0	0	0	0	0
Danemark	0	0	0	0	0	0	0	0	- 1,1	0
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Depuis 1976, l'Italie, le Danemark et l'Irlande ont toujours essayé d'éviter d'introduire des MCM négatifs ou au moins d'en limiter le montant, afin de tirer parti de revenus agricoles élevés et d'éviter ou de réduire les prélèvements frappant leurs exportations agricoles. Le Royaume-Uni, importateur net de produits agricoles, a préféré éviter une dévaluation du taux vert afin de continuer à bénéficier de prix à la consommation peu élevés. Pourtant, le raffermissement de la livre sterling vis-à-vis du dollar en 1979-1980 a contribué à éliminer les MCM négatifs en vigueur dans le Royaume-Uni et a été à l'origine des MCM positifs sans que le Royaume-Uni ait eu à imposer une forte dévaluation du taux vert. Tous les Etats membres dont les monnaies ont été réévaluées ont été peu enclins à réévaluer les taux verts parce que ceux-ci auraient entraîné une réduction du revenu des agriculteurs et une baisse des taxes à l'importation qui forment une protection contre les concurrents étrangers. En tant qu'importateur, on aurait pu s'attendre à ce que l'Allemagne demande instantanément une réduction des prix, mais à cause des structures relativement faibles de son agriculture et du niveau élevé des revenus dans les secteurs non agricoles, ce pays s'est vivement opposé à toute réduction des MCM.

Incidence à plus long terme du système agro-monétaire

Le système agro-monétaire a été mis au point pour éviter les mouvements brusques et incontrôlés par suite de modifications des taux de change. Pour les produits faisant l'objet de mesures d'intervention, des prix élevés ont été généralement maintenus dans les pays dont les monnaies se sont appréciées et les prix sont demeurés bas dans les pays où les monnaies se sont dépréciées et où le taux vert n'a guère subi d'ajustements.

L'application de taux verts semblait justifiée à court terme, mais certains effets pernicieux sont apparus à plus long terme. La manipulation, à l'échelon national, des niveaux de prix est contraire à la notion de politique agricole commune et de prix communs au sein de la CEE, bien que d'aucuns aient soutenu que cette différenciation a également assuré une plus grande stabilité des prix dans les Etats membres et évité de brusques changements, inacceptables sur le plan politique.

Niveau des prix

Par suite de l'application du système agro-monétaire, les prix communs, exprimés en monnaies nationales, ont eu tendance à diverger et à influencer la production des Etats membres. La divergence entre les prix nationaux ressort du tableau suivant qui donne la situation au 29 juin 1982.

Etat membre	(a) Prix communs en UC	(b) Prix communs exprimés en monnaie nationale, affectée du taux vert	(c) Colonne (b) exprimée en DM, affecté du taux du marché	(d). DM = 100
Royaume-Uni	100 U.A.	61,86	264,36	102,66
Allemagne	100 U.A.	257,52	257,52	100,00
Pays-Bas	100 U.A.	275,56	249,31	96,81
Danemark	100 U.A.	823,40	238,02	92,42
Irlande	100 U.A.	69,10	237,94	92,39
Grèce	100 U.A.	6655,26	236,23	91,73
Italie	100 U.A.	128900,00	228,86	88,87
B é l g ique	100 U.A.	4297,72	225,96	87,74
Luxembourg	100 U.A.	4297,72	225,96	87,74
France	100 U.A.	619,564	223,28	86,70

Il est évident que les producteurs d'Etats membres dont les monnaies ont été réévaluées obtiennent un prix supérieur à celui qu'obtiennent leurs concurrents d'Etats membres dont la monnaie a dévalué. Si une augmentation des prix communs n'affectait pas les MCM, l'écart entre les monnaies nationales serait encore accentué. En d'autres termes, une augmentation de prix de 10 % signifierait que les agriculteurs de la République fédérale toucheraient 283,52 DM (+ 25,75 DM), tandis que le chiffre correspondant (en DM) en France ne serait que 245,61 DM (+ 22,33 DM).

En d'autres termes, les agriculteurs français n'obtiendraient que 87 % de la hausse réelle des prix en Allemagne.

Par ailleurs, la suppression éventuelle des MCM affecterait aussi les revenus. Ainsi, la décision de les supprimer impliquerait une baisse des prix agricoles dans le Royaume-Uni, en Allemagne et aux Pays-Bas, qui bénéficient des MCM positifs. Si on relevait le niveau des prix communs par la même occasion pour compenser cette baisse des revenus agricoles, il en résulterait une vive hausse des prix en Italie, en Belgique, au Luxembourg et en France, étant donné que la suppression des MGM négatifs dans ces pays entraînerait une augmentation des prix de soutien des produits agricoles, exprimés dans la monnaie

nationale de ces pays, en plus de l'augmentation des prix communs exprimés en UC. Le Danemark, la Grèce et l'Irlande où il n'existe pas de MCM et qui se situent donc effectivement au niveau des prix communs, n'obtiendraient que l'augmentation décidée par le Conseil.

Producteurs et consommateurs

Si le système agro-monétaire n'avait pas été créé, il y aurait tout lieu de penser que l'augmentation des prix des produits aurait entraîné pour certains secteurs une augmentation plus rapide de la production dans les Etats membres à monnaie dépréciée, pour autant que le permettent les conditions naturelles et les ressources disponibles. De même, la consommation de certains produits alimentaires aurait baissé. L'inverse se serait produit dans les pays dont la monnaie s'est appréciée. Dans la pratique, cependant, comme les prix des facteurs de production non agricoles reflètent les taux de change normaux du marché, le système de MCM décourage réellement la production dans des pays à monnaie faible, la consommation étant maintenue grâce à des prix moins élevés, ce qui est un phénomène inverse de ce qu'entraînerait normalement une dévaluation. Dans les pays à monnaie réévaluée, où les prix agricoles sont plus élevés que chez leurs voisins, la production peut être maintenue à un niveau plus élevé que ce n'aurait été le cas autrement.

Le système monétaire ne constitue cependant qu'un des facteurs influençant la tendance de la production agricole et il est difficile d'isoler son influence de celle d'autres facteurs tels que la terre et le climat, les facteurs structurels, l'incidence des garanties et des prix découlant de l'élargissement de la CEE, la situation économique générale et les catastrophes naturelles. L'évolution de la production est aussi influencée par les excédents et les pénuries sur le marché et par les politiques nationales et communautaire. Quoi qu'il en soit, certaines branches de production ont été directement touchées. Par exemple, la production d'aliments transformés a augmenté dans le Royaume-Uni, à cause notamment des prix inférieurs des matières premières dont l'importation est subventionnée ainsi que du fait que certains de ces aliments transformés ne sont pas frappés de taxes à l'exportation.

Incidence sur les échanges

Au-delà d'une période limitée, l'application des MCM provoque une distorsion des échanges due au fait qu'ils agissent essentiellement sur les prix finals des produits agricoles et non sur le coût des facteurs de production. Dans un pays dont la monnaie s'est appréciée, comme la République fédérale d'Allemagne, le producteur bénéficie généralement d'un faible taux d'inflation pour le coût de la main-d'œuvre, des équipements et des machines et d'une réduction du coût de l'énergie importée et d'autres facteurs de production, ce qui est une conséquence directe de l'appréciation de sa monnaie (dans la pratique, toutefois, il s'avère que ces coûts réduits sont rarement répercutés sur l'agriculteur). Simultanément, le système des MCM lui fournit une subvention à l'exportation destinée à compenser l'incidence de la réévaluation de sa monnaie sur le prix de vente de ses produits dans les autres monnaies. Par ailleurs, le producteur d'un pays à monnaie plus faible, par exemple la France, supporte généralement un taux d'inflation plus élevé du coût de ses facteurs de production, notamment le coût de l'énergie, des engrains et des aliments du bétail importés, même si le taux vert est rapidement dévalué en vue d'éviter l'introduction de MCM négatifs. Parallèlement, l'existence de MCM positifs en Allemagne signifie que le producteur français est soumis, pour les ventes qu'il effectue dans ce pays, à un prélèvement à l'exportation qui l'empêche de tirer parti de l'avantage concurrentiel que la dépréciation relative du franc lui aurait conféré sur le marché allemand. Dans la mesure où les MCM ne sont pas rapidement supprimés, ils ont tendance à perturber les échanges, c'est-à-dire à encourager un mouvement des pays à prix élevés vers les pays à bas prix.

L'effet pernicieux peut devenir significatif si l'écart entre les monnaies qui s'apprécient et les monnaies qui se déprécient entraîne le versement d'importants MCM cumulés.

La spéculation sur les changements monétaires s'est toujours manifestée dans les échanges. L'inclusion d'un élément de coût destiné à couvrir ces changements augmenterait le prix dans des proportions telles que les échanges s'en trouveraient paralysés. Il est possible de parer partiellement à ce risque maintenant grâce à la préfixation des MCM; mais l'influence d'autres facteurs s'oppose à une analyse exhaustive des effets directs du système agro-monétaire sur les schémas des échanges.

Coût budgétaire

L'application des MCM constitue, pour le budget des Communautés européennes, une charge qui a toutefois diminué depuis la création du SME. Les pays qui bénéficient le plus des transferts budgétaires sont les pays importateurs nets dont la monnaie s'est dépréciée et qui bénéficient d'un taux vert non déprécié, tels que la Grande-Bretagne au milieu des années 70. L'Italie a aussi bénéficié de subventions à l'importation, mais dans une moindre mesure, étant donné que la livre verte a été périodiquement dévaluée dans le but d'éliminer les MCM négatifs et, par conséquent, d'augmenter les revenus des agriculteurs et de stimuler la production.

Par ailleurs, des MCM positifs appliqués à des importateurs nets dont la monnaie s'apprécie, tels que la République fédérale, dégagent des recettes budgétaires supplémentaires pour la Communauté sous forme de taxes à l'importation. Par contre, la maintien de prix élevés entraîne une augmentation des coûts d'intervention. Des MCM positifs contribuent aussi au maintien des exportations des pays à monnaie forte vers les pays à monnaie faible. Ces deux phénomènes entraînent des coûts supplémentaires pour le FEOGA.

Dépenses du FEOGA au titre des MCM (en millions d'UCE)

1973 :	147	
1974 :	154	
1975 :	336	
1976 :	438, c'est-à-dire 7,8 % des dépenses totales de la section garantie du FEOGA	
1977 :	989,	14,5 %
1978 :	880,	10 %
1979 :	708,	7,0 %
1980 :	299,	2,64 %

Utilisation de l'ECU

Pendant toute l'année 1977, de nombreux débats ont été consacrés à l'introduction d'une unité de compte européenne dans le secteur agricole, qui serait liée à un panier pondéré, composé des monnaies de tous les Etats membres. On espérait ainsi rapprocher la politique agricole de la réalité. Le panier pondéré que constitue l'ECU empêche les prix, exprimés dans une monnaie qui se déprécie, de s'embalier sous la pression des monnaies fortes et supprime l'irrégularité qui veut que les monnaies faibles supportent le poids des ajustements.

Remplacer l'UC par l'ECU supposait que l'on adoptât un taux de conversion, car l'ECU était inférieur de 20 % à l'UC, ce qui obligeait à diminuer les prix communs si la conversion se faisait selon l'équation 1 ECU = 1 UC. Le 9 avril 1979, les prix agricoles communs, exprimés en UC et convertis en ECUS, ont été soumis au coefficient 1,208953 (c'est-à-dire 1,20 ECU = 1 UC). Le taux vert a été soumis au même coefficient dans le but de maintenir le niveau des prix courants.

$$\begin{aligned} \text{Exemple : } 100 \text{ UC} \times 3,40 &= 340 \text{ DM} \\ 121 \text{ ECU} \times 2,81 &= 340 \text{ DM} \end{aligned}$$

L'utilisation de l'ECU plutôt que de l'UC en vigueur avant l'établissement du SME revêt une importance particulière si l'on songe au montant excessif des MCM négatifs versés pendant la période précédente où l'UC était lié aux monnaies du "serpent" par rapport auquel les autres monnaies avaient tendance à se déprécier. Comme les prix communs, exprimés dans les monnaies qui se déprécient, augmentaient, les pays à monnaie plus faible étaient incités à dévaluer leurs taux verts et donc à augmenter leurs prix intérieurs qui augmentaient déjà à un rythme plus rapide que les prix d'un pays à monnaie plus forte. Les augmentations des prix agricoles en faveur des pays à monnaie dépréciée ont été dues, dans une large mesure à la dévaluation des taux verts plutôt qu'aux décisions annuelles d'augmentation des prix. Les MCM nouvellement créés dans le cadre du SME ont tendance à être mieux partagés entre MCM positifs et MCM négatifs. Ainsi, il devient impossible d'augmenter fortement les prix "à la sauvette", particulièrement dans les Etats membres où le taux d'inflation est supérieur à la moyenne. La conséquence en est que pour obtenir un résultat donné en termes de revenus agricoles, l'augmentation des prix exprimés en ECU doit être plus importante qu'auparavant. La nouvelle unité de compte de type "panier" constitue la pierre angulaire du système monétaire européen; elle a pour effet de rétablir des taux de change fixes entre les Etats membres intéressés et de réintroduire des marges de fluctuation fixes de plus ou moins 2,25 % pour les sept monnaies et de plus ou moins 6 % pour la Lire. On espérait ainsi pouvoir se passer en partie des MCM. Une franchise de 1,5 point fut conservée pour les pays à MCM négatifs et une autre d'un point fut instaurée pour les nouveaux MCM positifs, étant entendu que ces nouveaux MCM seraient supprimés en deux ans.

Pour le moment, toutefois, la livre sterling ne fait pas partie de ce système. La lire, elle aussi, a une marge de fluctuation de 6 %. Pour ces raisons et compte tenu de l'adhésion de la Grèce, les MCM paraissent encore nécessaires. Après deux ans d'une relative stabilité, les mouvements récents de taux de change qui se sont opérés dans le SME ont replacé sous les feux de l'actualité les MCM et les problèmes qui en découlent.

On admet généralement que si un Etat membre modifie son taux de change, il peut demander un ajustement immédiat de son taux vert afin d'éviter l'introduction de MCM ou d'en limiter le montant. Presque tous les Etats membres qui ont dévalué récemment ont usé de cette faculté, au moins partiellement, mais aucun des Etats membres qui ont réévalué. Par ailleurs, l'ajustement des taux verts est généralement négocié au sein du Conseil et s'opère dans le cadre des travaux annuels de fixation des prix agricoles. Les modifications de MCM qui en résultent entrent normalement en vigueur au début de la campagne de commercialisation des divers produits.

Exemples d'échanges entre Etats membres portant exclusivement sur du beurre, frais de transport non compris (15 avril 1982)

1. Echanges entre un pays à monnaie forte et un pays à monnaie faible

France } pays à monnaie faible -MCM négatifs- taxes à l'exportation -
Belgique } subventions à l'importation

Allemagne } pays à monnaie forte - MCM positifs - taxes à l'importation -
Pays-Bas } subventions à l'exportation

a. Beurre français destiné à l'Allemagne

Prix d'intervention du beurre en 1981-1982 = 3 178,40 Ecus

3 178,40 Ecus x 6,08656 FF (taux représentatif franç.) = 19 345,52 FF (1)

i) l'exportateur français verse à l'organisme d'intervention français un MCM de :

1 % x 19 345,52 FF = 193,45 FF (2)

Prix à la frontière française = 19 538,97 FF (1) +
(2)

ii) L'importateur allemand paie à l'organisme d'intervention allemand un MCM de :

8 % de 3 178,40 Ecus x 2,65660 DM (taux représentatif = 675,50 DM allemand)

1 DM = 2,56212 FF = 1 730,71 FF (3)

Prix de vente au détaillant (sans frais de transport) = 21 269,68 FF

ni marge bénéficiaire) = 8 301,59 DM

Comparé au prix d'intervention allemand = 8 443,74 DM (*)

b. Beurre allemand destiné à la France

Prix d'intervention du beurre en 1981-1982 = 3 178,40 Ecus

3 178,40 Ecus x 2,65660 DM (taux représentatif allemand) = 8 443,74 DM (1)

i) MCM restitué à l'exportateur allemand :

8 % x 8 443,74 DM = 675,50 DM (2)

Prix à la frontière allemande = 7 768,24 DM (1)-(2)

ii) MCM restitué à l'importateur français

1 % de 3 178,40 Ecus x 6,08656 FF (taux représentatif) 197,67 FF

Frankfort 193,495 11
Frankfort 193,495 11

Prix de vente au détaillant = 7 692,74 DM (1)-(2)

19 709-72 FF

comparé au prix d'intervention français = 19 345,52 FF

(*) La différence s'explique par l'existence de franchises et par les fluctuations des taux de change.

2. Echanges entre deux pays à monnaie forte

Beurre néerlandais destiné à l'Allemagne

Prix d'intervention du beurre en 1981/82 = 3 178,40 ECU

3 178,40 Ecus x 2,81318 HFL (taux représentatif néerlandais) = 8 941,41 HFL (1)

i) L'exportateur néerlandais touche une restitution de :

4 % x 8 941,41 HFL = 357,66 HFL (2)

Prix à la frontière néerlandaise = 8 583,75 HFL (1)-(2)

ii) L'importateur allemand paie un MCM de :

8 % de 3 178,40 Ecus x 2,65660 DM (taux représentatif allemand) = 675,50 DM

1 DM = 1,10537 HFL = 746,68 HFL (3)

Prix de vente au détaillant = 9 330,43 HFL (1)-(2)+(3)

= 8 441,00 DM

comparé au prix d'intervention allemand = 8 443,74 DM

3. Echanges entre deux pays à monnaie faible

Beurre français destiné à la Belgique

Prix d'intervention du beurre en 1981-82 = 3 178,40 ECU

3 178,40 ECU x 6,08656 FF (taux représentatif français) = 19 345,52 FF (1)

i) L'exportateur français paie un MCM de :

1 % x 19 345,52 FF = 193,45 FF (2)

Prix à la frontière française = 19 538,97 FF (1)+(2)

ii) L'importateur belge touche une restitution de

8,1 % x 3 178,40 Ecus x 40,7985 BF (taux représentatif belge) = 10 503,59 BF

1 FF = 7,21415 BF = 1 445,97 FF (3)

Prix de vente au détaillant = 18 093,00 FF (1)+(2)-(3)
= 130 525,61 BF

comparé au prix d'intervention belge = 129 673,95 BF

Les organismes d'intervention paient le solde entre les montants reçus ou payés par le FEOGA au titre des MCM.

Les Etats membres sont responsables de leurs propres MCM, sauf dans le cas d'importation dans les pays à MCM négatifs où l'exportateur paie les MCM sous réserve d'un accord entre les pays concernés. Cette disposition (article 2 bis) du règlement 974/71 s'appliquait en Italie et en Grèce le 15 avril 1982.

4. Comparaison, à Rotterdam, entre les prix d'un maïs français et d'un maïs importé des Etats-Unis (frais de transport compris)

Prix du maïs CAF Rotterdam (15 avril 1982) = 135 dollars

Transbordement = 3 dollars

= 138 dollars

1 dollar = 2,68805 HFL = 370,95 HFL

Prélèvement le 15 avril

86,12 Ecus x 2,81318 (taux représentatif néerlandais) x 0,96(*) = 232,58 HFL

MCM néerlandais :

4 % (2,81318 x 165,23 Ecus (prix d'intervention)) = 18,59 HFL

Frais de transport à l'usine néerlandaise = 7,50 HFL

= 629,62 HFL

1 HFL = 2,31789 FF = 1459,39 FF

Maïs chargé à Creil (France) = 1205,00 FF

Majorations mensuelles = 102,20 FF

MCM français :

1 % (6,08656 (taux représentatif français) x 165,23) = 10,06 FF

Montant du fret entre Creil et les Pays-Bas (Rotterdam) = 76,15 FF

Frais = 10,00 FF

= 1403,41 FF.

MCM néerlandais : 18,59 x 2,31789 = 43,08 FF

= 1446,49 FF

(*) Coefficient monétaire appliqué pour tenir compte des taux du marché.